

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
 Identification du mélange:  
 Dénomination commerciale: **EPOLIT<sup>®</sup>123**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
 Usage recommandé : Résine époxy à combiner avec des durcisseurs époxy EPOLIT<sup>®</sup>  
 Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
 CEFORA SAS  
 Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France  
 Téléphone +33 4 74 08 47 03  
 8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi  
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
 CEFORA SAS  
 Kurt Ramspeck  
 GSM : + 33 6 20 55 21 20

## SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :



GHS09 environnement H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Aquatic Chronic 2



GHS07 Skin Irrit.2

Eye Irrit.2

Skin Sens.1

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise,

- 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Produit de réaction : bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700)

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec le 1-chloro-2, 3-époxypropane et le phénol oxirame, dérivés mono [(alcoolates en C12-14) méthyl]

Phénol, nonyl-, ramifié

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H318 Provoque de graves lésions des yeux  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Qualité spéciale:

- EUH205 Contient des composés époxydiques.  
Peut produire une réaction allergique.

Contient:

- olio guscio anacardo  
2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)  
Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs: Peut produire une réaction allergique.  
Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700):  
Peut produire une réaction allergique.  
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements  
Successifs: Aucune

### 2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB  
PBT : Non applicable  
vPvB : Non applicable

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances
















N.A.

### 3.2. Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
-----	-----	-------------------	----------------

>= 60% - < 70%	2,2'[(1-methylethylidene)bis(4, 1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)	CAS: 1675-54-3 EC: 216-823-5 REACH No.: 01-2119456619-26-XXXX	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 15% - < 20%	Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy) méthyl) derivs	CAS: 68609-97-2 EC: 271-846-8 REACH No.: 01-2119485289-22-0009	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
>= 15% - < 20%	Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700)	CAS: 9003-36-5 EC: 500-006-8 REACH No.: 01-2119454392-40-0000	 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
>= 1% - < 2.5%	Propilene carbonato	Numéro Index: 607-194-00-1 CAS: 108-32-7 EC: 203-572-1 REACH No.: 01-2119537232-48-XXXX	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 1% - < 2.5%	olio guscio anacardo	CAS: 8007-24-7 EC: 700-991-6 REACH No.: 01-2119502450-57	 3.1/4/ Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/ Oral Acute Tox.4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Nettoyer avec des détergents. Evitez solvants.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Administrer du charbon médicinal

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés. Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1. Moyens d'extinction  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée et de la mousse résistant à l'alcool.  
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :  
Jet d'eau à grand débit.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Équipement spécial de sécurité : Porter un vêtement de protection totale.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Autres indications : Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

#### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un vêtement personnel de protection.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Assurer une aération suffisante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stockage :  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière  
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.  
Autres indications sur les conditions de stockage :  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Température de stockage recommandée : 2°C-40°C.  
Classe de stockage : 12 (TGRS 510) non-inflammables liquides.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition DNEL

2,2'[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylénoxy)méthylène]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Travailleur industriel: 17 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 17 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 29 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 29 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 7.6 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Point final: Acute toxicity

Travailleur industriel: 68 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 68 mg/kg bw/day - Consommateur: 40 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 9.8 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 9.8 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 2.9 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity

Travailleur industriel: 3.9 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 3.9 mg/kg bw/day - Consommateur: 2.35 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 13.8 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 13.8 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 4.1 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 1.7 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 1.7 mg/kg bw/day - Consommateur: 1 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Irritation / corrosion (eye and skin)

Travailleur industriel: 0.98 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 0.98 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.46 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Travailleur professionnel: 8.3 µg/cm<sup>2</sup> - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg bw/day - Consommateur: 62.5 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 29.39 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 8.7 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.25 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Propilène carbonato - CAS: 108-32-7

Travailleur professionnel: 70.53 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 17.4 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 20 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 10 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 20 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day -  
Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Consommateur: 10 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0627 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00627 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.0478 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.003 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0003 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.294 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0294 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 0.237 mg/kg

Cible: Water intermittent releases - valeur: 0.0254 mg/l

Propylene carbonate - CAS: 108-32-7

Cible: Water intermittent releases - valeur: 9 mg/l

Cible: Soil - valeur: 0.81 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.9 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.09 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 7400 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des mains:

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection respiratoire:

Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter du matériel de respiration adéquat (masque à gaz, filtre ABEK).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Liquide

Couleur :

Jaune clair

Odeur:

Caractéristique

Seuil d'odeur :	Non défini /Pas disponible
pH:	--
Point de fusion/congélation:	Non défini / Pas disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Non défini /Pas disponible
Point éclair:	> 200 °C
Vitesse d'évaporation :	Non défini /Pas disponible
Inflammation solides/gaz:	Non défini /Pas disponible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non défini /Pas disponible
Pression de vapeur:	9.9 Pa (20 °C)
Densité à 20 °C	1,12 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	>3 log POW
Température d'autoallumage :	460 °C
Viscosité: Dynamique à 25°C :	5000-8000 mPas (ISO 12058-1)
Teneur en solvants :	
Solvants organiques:	0,0%
VOC (CE)	0,00%
VOC (CH)	0,00%

#### 9.2 Autres informations

Miscibilité: Non défini /Pas disponible  
 Liposolubilité: Non défini /Pas disponible  
 Conductibilité: Non défini /Pas disponible  
 Propriétés caractéristiques des groupes de substances :  
 Non défini /Pas disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas d'elle-même. Des masses de produit de plus d'une livre (0,5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée d'une accumulation considérable de chaleur.

#### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute décharge d'électricité statique.

#### 10.5. Matières incompatibles

Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Bases. Éviter un contact non intentionnel avec des amines.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Une réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des dérivés phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
 Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
 Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
 Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
 Non classé  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 15000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 23000 mg/kg

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs - CAS: 68609-97-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 26800 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 200 mg/kg

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Propilene carbonato - CAS: 108-32-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2000 mg/kg

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

olio guscio anacardo - CAS: 8007-24-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif

## SECTION 12: Informations écologiques



### 12.1. Toxicité

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

42,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxyméthylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.8 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC51 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus capricornutum

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 500 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 6.07 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC50 - Espèces: Algues = 843.75 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.54 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.55 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1.00 mg/l - Durée h: 72

Propilene carbonato - CAS: 108-32-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 900 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Cyprinus carpio

olio guscio anacardo - CAS: 8007-24-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1000 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1300 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxyméthylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3

Biodégradabilité: Non disponible Test: BIODG06 - Durée: 28d - %: 12 - Remarques: Non disponible

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Consommation d'oxygène - Durée: 28d - %: 87 - Remarques: OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)méthyl)derivs - CAS: 68609-97-2

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 160-263 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 3.77 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700) - CAS: 9003-36-5

Bioaccumulation: Non disponible Test: BCF- Facteur de bioconcentration 150 - Durée: Non disponible - Remarques: Potential: High

Bioaccumulation: Non disponible Test: Kow - Coefficient de partition 3 - Durée: Non

- disponible - Remarques: Non disponible
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles  
2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700) - CAS: 1675-54-3  
Mobilité dans le sol: Non disponible Test: SIR1 1800-4400 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- Oxirane, 2-((C12-14-alkyloxy)methyl)derivs - CAS: 68609-97-2  
Mobilité dans le sol: Pas mobile - Test: SIR1 426850 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6 Autres effets néfastes  
Aucun.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets :

08 04 11\* boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA UN3082

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700))

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product

IATA

between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700)) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2'[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (average molecular weight <700), reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (mw<= 700))

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe  
Etiquette  
IMDG, IATA

9 Matières et objets dangereux divers  
9



- Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles  
Label 9
- 14.4 Groupe d'emballage  
ADR, IMDG, IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:  
Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
2,2'[(1-méthylethylidène)bis(4,1-  
phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane (Average  
Molecular Weight <700)
- Marine polluant Non  
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (ADR) Signe conventionnel (poisson et arbre)  
Marquage spécial (IATA) Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 274 335 375 601  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 964  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 964  
IATA-S.P.: A97 A158 A197  
IATA-ERG: 9L  
IMDG-EmS: F-A , S-F  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: -
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC :  
Non

## SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (UE) 2020/878  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)  
Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

2,2'[(1-méthylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane (Average Molecular Weight <700)

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (MW<= 700)

carbonate de propylène

olio guscio anacardo

### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Irrit.	2 3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit.	2 3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens.	1 3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Aquatic Chronic	2 4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Acute Tox.	4 3.1/4	Dermal Toxicité aiguë (par voie cutanée),
	Catégorie 4	
Acute Tox.	4 3.1/4	Oral Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit.	2 3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam.	1 3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Sens.	1 3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement Méthode de classification (CE) n°1272/2008

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul

Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul

Eye Dam. 1H318 Méthode de calcul

Skin Sens. 1, H317  
Aquatic Chronic 2, H411

Méthode de calcul  
Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Sax I. Dangerous properties of industrial materials 7th Edition, 1990

ACGIH Threshold Limit Values for chemical substances for 1992/93

Silver Platter Chemical Hazards Response Information Service 1992

Silver Platter Hazardous Substances data bank 1992

Silver Platter RTECS data bank 1992

Dutch Chemical Industry Association - Chemical Safety Sheets 1990

Silver Platter Oil and Hazardous Substances Data Bank, 1992

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit exclusivement au regard

des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ces renseignements ne

sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations

par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

PNES: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.